



DIVORCE, RECUPERATION DE SOMMES OFFERTES

Par **BRI54**, le **18/12/2014** à **15:04**

Bonjour,

J'ai 60 ans et 34 ans de vie commune. Mon époux souhaite divorcer. Nous avons une société informatique que nous allons vendre, cela fait, nous attaquerons la partie divorce à l'amiable si possible.

Dans les comptes, mon mari me précise qu'il souhaite récupérer la somme de 15.000 euros que ses parents nous avaient offerts à lui et à moi pour nous aider sur le plan financier.

Je souhaite savoir sur le plan légal s'il est dans son bon droit.

Avec tous mes remerciements pour votre aide.